



PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La présente déclaration relative à la protection de la vie privée fournit des informations sur le traitement et la protection de vos données à caractère personnel.

Procédure de traitement:

SÉLECTION D'AGENTS TEMPORAIRES POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU VOISINAGE ET DES NÉGOCIATIONS D'ÉLARGISSEMENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (DG NEAR)

Responsable du traitement des données: Direction générale des ressources humaines et de la sécurité–Unité R.DDG.B.1
«Sélection, recrutement et fin de service»

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?**
- 3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données à caractère personnel?**
- 4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?**
- 5. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?**
- 6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel?**
- 7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?**
- 8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?**
- 9. Coordonnées**
- 10. Où trouver de plus amples informations?**

1. Introduction

La Commission européenne (ci-après la «Commission»), s'engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Elle recueille et traite des données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données [abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001].

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont toutes les données à caractère personnel fournies sont recueillies, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Elle indique également les coordonnées du responsable du traitement des données auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du contrôleur européen de la protection des données.

Les informations liées à cette procédure de traitement sont présentées ci-après.

2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?

Finalité du traitement: La Commission européenne recueille et utilise vos données à caractère personnel afin de permettre à la DG HR et à la DG NEAR d'organiser un appel à manifestation d'intérêt pour établir une liste d'aptitude composée de candidats correspondant le mieux au profil déterminé par l'avis de sélection. Des informations individuelles sont communiquées à chaque candidat sur le déroulement de la procédure de sélection.

Le comité de sélection traite les dossiers des candidats (contenant les données relatives à l'identité et à l'admissibilité), le rapport motivé et la liste des candidats retenus, mais ne les conserve pas. La DG HR et à la DG NEAR traitent et conservent les dossiers des candidats (y compris des candidats non retenus), le rapport motivé et la liste des candidats retenus. Les services de la DG HR conservent les dossiers des candidats retenus, le rapport motivé et la liste des candidats retenus.

Vos données à caractère personnel ne seront pas utilisées en vue d'une prise de décision automatisée, y compris pour le profilage.

3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données à caractère personnel?

Nous traitons vos données à caractère personnel, car:

a) le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie l'institution ou l'organe de l'Union;

Le traitement repose sur la base juridique suivante:

- le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, fixé par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil;
- la décision C(2013) 9049 de la Commission du 16 décembre 2013 relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires.

4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?

Afin de mener à bien cette procédure de traitement, les catégories de données à caractère personnel suivantes sont recueillies:

- les données personnelles (c'est-à-dire des données permettant d'identifier et de contacter le candidat): nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse privée, adresse électronique, nom et numéro de téléphone d'une personne de contact en cas d'indisponibilité du candidat;
- les informations fournies par le candidat conformément à l'appel à manifestation d'intérêt pour permettre d'apprécier s'il répond au profil recherché dans le cadre de l'appel (acte de candidature, curriculum vitæ, pièces justificatives correspondant notamment aux diplômes et à l'expérience professionnelle);
- les informations individuelles communiquées à chaque candidat sur le déroulement de la procédure de sélection.

La communication de données à caractère personnel est obligatoire pour satisfaire aux exigences du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne en matière de recrutement. Le fait de ne pas communiquer vos données à caractère personnel peut entraîner votre non-admission aux phases de présélection et de sélection.

5. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?

La Commission européenne ne conserve vos données personnelles que pendant le temps nécessaire pour atteindre la finalité de la collecte ou du traitement de celles-ci, comme suit:

- les dossiers des candidats retenus sont conservés par l'unité HR.DDG.B1 jusqu'à la date de recrutement par la Commission. Dès le recrutement, les dossiers de sélection sont détruits et remplacés par des dossiers personnels;
- lorsqu'un candidat retenu n'est pas recruté, son dossier de sélection est conservé par l'unité HR.DDG.B1 pendant cinq ans après la clôture de la procédure de sélection;
- tous les autres dossiers de sélection sont conservés par la DG HR et la DG NEAR jusqu'à expiration du délai de recours après la publication de la liste des candidats retenus (ou après la finalisation de toute procédure précontentieuse ou contentieuse qui en découle au moyen d'une décision finale).

6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel?

Toutes les données à caractère personnel sous forme électronique (courriels, documents, bases de données, lots de données téléchargés, etc.) sont conservées sur les serveurs de la Commission européenne. Toutes les opérations de traitement sont effectuées conformément à la [décision \(UE, Euratom\) 2017/46 de la Commission du](#) 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

La Commission a mis en place un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles pour protéger vos données à caractère personnel. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et la nature des données à caractère personnel traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données à caractère personnel aux seules personnes autorisées ayant un besoin légitime de les connaître aux fins de cette opération de traitement.

7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?

L'accès à vos données à caractère personnel est accordé au personnel de la Commission chargé d'effectuer cette opération de traitement et au personnel habilité conformément au principe du

«besoin d'en connaître». Ces personnes respectent les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires.

Les informations que nous recueillons ne seront pas communiquées à une tierce partie, sauf dans la mesure et aux fins éventuellement exigées par la loi.

8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?

Vous avez des droits spécifiques en qualité de «personne concernée» au titre du chapitre III (articles 14-25) du règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit de consulter, de rectifier ou de supprimer vos données à caractère personnel et le droit de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données ou de les faire transférer.

Aucun changement ne pourra être apporté aux informations relatives aux critères d'admissibilité après la date limite de dépôt des candidatures. Le droit de rectification ne pourra plus être exercé après la date limite de dépôt des candidatures, dans la mesure où cela serait de nature à influencer le résultat de la sélection.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, effectué de manière licite, conformément à l'article 5, paragraphe 1, point a), du RGPD.

Vous pouvez exercer vos droits en prenant contact avec le responsable du traitement des données ou, en cas de litige, avec le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent au point 9 ci-dessous.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (telle que celle mentionnée au point 10 ci-dessous) dans votre demande.

9. Coordonnées

- Le responsable du traitement

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, questions ou doutes, ou si vous souhaitez porter plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement des données de l'unité HR.DDG.B.1, à l'adresse HR-B1-GDPR@ec.europa.eu.

- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) au sujet des questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) pour déposer une plainte si vous estimez que les droits dont vous jouissez en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel effectué par le responsable de ce traitement.

10. Où trouver de plus amples informations?

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel de la Commission qui sont documentées et qui lui sont notifiées. Ce registre se trouve à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/dpo-register>. (DPR-EC-01728.1)